CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

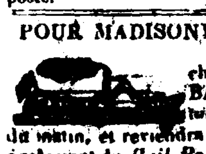

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs se sont comme suit:

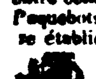

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PIERCE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

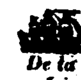

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier.	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

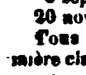

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils n'ont peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier ordre **HENRY-LEE**, capitaine Prince, peut prendre à fret 150 balles de coton. s'adresser à

15 nov T. NICOLET & Co.

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de **WILLIAM PRINCE ET FILS,** *propriétaires du*

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, pres de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. *S'adresser à*

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 28 nov.—6m

ARRIVÉ PAR L'OLYMPIA.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui desireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures; tableaux à l'huile et gravures ; parfumerie fine, très-variée ; parapluies et ombrelles; nécessaires et cartonnages; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'étrennes; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres ; bretelles, cravattes et cols ; bijouterie nouvelle ; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux : brosses et peignes; étuis en tout genre ; lorgnettes de théâtre, bourses, fleurs pour coiffures ; masques ; casquettes; portefeuilles très-variés; cartes de visite; briquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boîtes à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 26 nov—☞

GLACES.—Le soussigné a à vendre dans son magasin de Meubles et de Chaises, un assortiment de Glaces d'un joli goût, qu'il offre à bon marché, en gros et en détail. GEO. WHITNEY.

27 nov rue de la Douane, No. 21

SANGSUES de choix, reçues par l'Aimable Marie, de Bordeaux et à vendre par

23 nov FORESTIER.

330 SACS Salpêtre, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

100 SACS de Café, en débarquement de la goël. San Antonio, à vendre par

17 nov A. QUERTIER A BOUTIN.

MORUE, 300 caisses, récemment reçu, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

CHARRETTES, roues, drays, roues de charrues et brouettes, à vendre par

15 nov TOURNE & BECKWITH.

FARINE.—120 barrils farine fraîche, à vendre par [15 nov] TOURNE & BECKWITH.

21 BARILS Melasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par

13 nov DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Marseille, et New-York, à vendre par

10 nov THEO. NICOLET & CO.

CORDES D'EMBALLAGE du Kentucky, d'excellente qualité, à vendre par

3 nov FOSTER & HUTTON, 77 rue de Canal.

CAFÉ de la Havane, à vendre par

10 nov J. MAGER.

MAGASIN DE MODES, Rue Royale, No. 199.

Mme. FANNY FRYER a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle a un joli assortiment de fourrures en chinchilla, première qualité $30, seconde $25, et troisième $20; petit gris, depuis $18 jusqu'à $28; en noir, depuis $10 jusqu'à $18; palatines rondes en tous genres, pour dames et pour fillettes; chapeaux, bonnets de blonde et de lingerie; rancsous de bobinet et de blonde; chali, première qualité, à $2 l'aune; mousseline de soie et de laine; cachemirien; *popline moirée; parapluies et jolis parasols;* étoffes de soie en tous genres; peignes découpés; cheveux; corsets; lacets de soie; robes confectionnées; tabliers de dames et d'enfans; bottines et souliers; objets pour les étrennes; poupées en gros et en détail, &c.

☞ On a besoin de deux ou trois demoiselles pour les modes et pour les robes. 4 déc

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINA *DE LA CRUE DE 1832.*

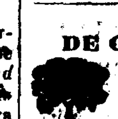

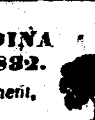

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage, NO. 83. RUE DE LA DOUANE.

Raisins de Corinthe frais et citrons secs.—Le soussigné a reçu tout récemment et offre à vendre aux familles, en quantités convenables pour leur usage, un approvisionnement des articles ci-dessus. *Aussi :* Des sauces à la noix et aux champigons, (*Ketchups*) sauces pour le poisson, et herbages pour soupes, tels que sauge, thein, marjolaine &c. 5 déc.

LE soussigné, de retour dans cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et en particulier aux dames qui l'honorent de leur patronage, qu'il vient d'ouvrir son magasin, rue Royale, No. 230, et qu'il a reçu par le Louisville, venant du Hâvre, un assortiment de marchandises, telles que jouaillerie, bijouterie fine, orfévrerie, plaquage d'argent, bijouterie fausse de toute espèce ; do. de deuil ; faux cols ; cravates ; chaussons d'hiver ; porteleuilles ; nécessaires ; cartonnages ; poupées ; vases pour cheminées &c.

Egalement un assortiment complet de marchandises de New-York et Philadelphie.

En outre, il prévient le public que, comme par le passé, il monte les dimants, fait toutes sortes d'échange pour de vieux-bijoux et de vieille argenterie, et entreprend toute espèce de raccommodages.

3 déc ANGLAIRE, rue Royale, No. 230.

$40 DE RECOMPENSE.

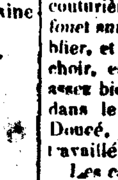

Seront donnés à celui qui arrêtera la mulatresse nommee **MELLY** ou **AMELIA**, âgée d'environ 30 ans, taille d'apeu-près 5 pieds, mesure américaine, d'une forte constitution, le ventre gros, la poitrine large, peu de gorge, dos plat, cou court, les mains petites, mais grasses les doigts courts, elle est vive, on voit par les doigts qu'elle est couturière, elle a une marque ancienne de coup de fouet sur un des bras, elle porte ordinairement un tablier, et un mouchoir de tête, les oreilles hors du mouchoir, elle porte toujours bas et souliers, elle parle assez bien le français, elle est depuis 20 mois environ dans le pays elle appartenait ci-devant à M. Simon Doucé, rue Conti entre Bourbon et Dauphine, elle a travaillé comme couturière chez M. Degaille.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont informés par le présent, de ne point donner asile à la dite négresse, sous peine d'être poursuivis selon les lois.

28 nov—30 LUCIEN VIGNAUD.

$10 DE RECOMPENSE.

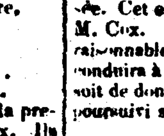

PARTI marron de chez le soussigné le 6 du mois passé, l'esclave **CAIN** : il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole ; pour peu qu'on l'excite il bégaie ; il a une dent de devant cassée. Cet esclave a été amené ici de Charleston par un M. Cox. La récompense ci-dessus et tout déboursé raisonnable seront payés à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole. Défense est faite à qui que ce soit de donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivi selon la loi.

J. W. MAHONY,

Charpentier, au coin des rues des Remparts

21 nov ☞ et Bienville.

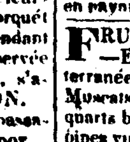

Arrêté sur l'habitation de M. J. A. Morgan (*Détour des Anglais*) un cheval bai-brun étant marqué d'une petite étoile sur le front d'environ 10 ans; le propriétaire pourra le reprendre en prouvant sa propriété et en payant les frais. 21 nov ☞

FRUITS, VINS, EAU-DE-VIE d'Espagne, &c. —En débarquement du brick Actor, de la Méditerranée, et à vendre par les soussignés, 4600 caisses *Muscats en grapes*, 1400 demi do. 200 quarts do. 500 quarts barriques et barils indiens vin sec et doux, 15 pipes vin rouge, 335 barils indiens Eau de Vie d'Espagne, 250 barils raisins, 150 jarres do. 50 caisses amandes, 4 caisses soiries, 11 sacs Marjolaine, &c.

4 déc LINCOLN & GREEN.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans, 10 nov. 1832.—[No. 6662.]—*Charles Oger & Ant. Louis Oger vs. leurs créanciers.*—Pétition pour un attermoiement de 6, 12, 18 et 24 mois.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des demandeurs ait lieu au bureau de Ls. T. Caire, notaire public, lundi 17 décembre prochain, pour délibérer sur les affaires des demandeurs, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Extrait des minutes.

13 nov—10,2ps. FRED. BUISSON, gref.

6 FUTAILLES Porter de Londres, contenant chacune 8 douzaines de bouteilles, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

DEMANDE D'ACTIONS.

LES soussignés achèteraient des actions de la Banque de l'Etat, de la Banque d'Orléans et de la Banque de la Louisiane.

23 nov THEOD. NICOLET & Co.

T. LANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, en débarquement des navires la Cécilia, de Nantes, et l'Aimable Marie, de Bordeaux:

Sardines au beurre et à l'huile, de Colin, *en boîtes de diverses grandeurs*; 2 caisses pâtés aux truffes et viandes, conservés, de Colin; 5 caisses fruits conservés du dit, *tels que cerises, fraises, groseilles et framboises*; 10 damejeannes moutarde de Maille; 50 do. guignolet; fromages de Gruyère; 100 boîtes prunes sèches, 1er. choix; vinaigre blanc, 1re. qualité, en tierçon; eau de vie de Dantzic et liqueurs assorties; le tout à des prix modérés. 30 nov

25 DOUZ. Chaises élégantes ou Windsor, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par GEO. WHITNEY,

29 nov rue de la Douane, No. 21.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés: 7 balles indiennes françaises; 2 do. shawls à riches bordures; 1 do. robes; 6 do. couvertures, 3 points, *Granier*; 1 caisse contenant des boîtes à musique; 1 caissette contenant des montres en or et en argent; 1 caisse batiste française; 40 do. vin de Champagne: 2 boucauds ferblanterie assortie; ces marchandises ont droit au *drawback*.

THEODORE NICOLET & CO.

29 nov Rue Royale, No. 103.

ON a besoin immédiatement d'un bon carossier pour lequel de bons gages seront donnés. S'adresser à M. WALTON,

29 nov rue de la Douane, No 14.

LES soussignés offrent à vendre 50 boucauts sucre de la nouvelle récolte, première qualité.

THEOD. NICOLET & CO,

29 nov rue Royale, No. 103.

SUCRE ET MELASSE—A vendre sur plusieurs habitations par

DUBERTRAND & LEGENDRE,

28 nov No. 61, rue St. Louis.

ON a besoin de huit ou dix petits nègres capables de servir comme manœuvres. S'adresser à G. G. HOLDSHIP,

24 nov A la presse à coton à vapeur de la Levée.

DATTES DE MUSCAT.—50 balles en bon ordre, en débarquement, à vendre par

13 nov LINCOLN & GREEN.

BRIQUES—300 briques de Baltimore, reçu par le brick Hope et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,

21 nov rue Royale, No. 117.

RECU par le navire Bolivar du Havre, 1700 chaudières françaises de 1 à 80, à vendre par

22 nov BLANC & BRUGIER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente au domicile de feue veuve Victor Dufour, faubourg Lacourse, *rue des Pacaniers, entre les rues des Orangers et du* marché, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte. Conditions : Comptant.

Par ordre de la Cour,

5 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Samedi, 8 décembre, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au No. 78, rue de la Nouvelle-Levée, les effets mobiliers et quelques marchandises sèches, appartenant à la succession de feu Joseph Gibney. Conditions : Comptant.

Par ordre de la cour,

5 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Mercredi, 12 du courant, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobilier appartenant à la succession de feue Constance Reiner. Conditions : comptant. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Mercredi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobiliers et un cheval mexicain, avec selle et bride, appartenant à la succession de feu Remigio Gonzales Noriega. Conditions ; comptant.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Jeudi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, au domicile de feue Franchine Thomas f. c. l. rue d'Espagne, entre *les rues* Victoire et Moreau, faubourg Marigny, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte. Conditions : comptant. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régis er des testaments*—Samedi, 15 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au domicile de feu David Porter, faubourg Ste. Marie, au coin des rues Philippa et Girod, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt, Conditions : comptant.

Par ordre de la cour

MARTIN BLACHE,

3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 17 du courant, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, une quantité de selles, brides et autres articles de sellerie, composant le magasin de J. P. Bougenel, interdit.

Conditions: Toute somme de $100 et au dessous comptant. et toute somme au-dessus de $100 à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la Cour,

3 déc MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 janvier 1833, à midi, *j'exposerai en vente à la bourse, une négresse* nommée Sophie, âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière, appartenant à la succession de feu Ramon Mon.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire public. 3 déc.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente à midi, à la bourse, une négresse nommée Lucy, âgée d'environ 43 ans, appartenant à la succession de feu Constance Rixner.

Conditions: moitié comptant et moitié à six mois, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire public. 3 déc

COUR DES PREUVES. Attendu que P. Thompson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michael Brooks, décédé int. stat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour MARTIN BLACHE,

4 déc Rég des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Auget que Guibautel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Francis Drake son époux decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

4 déc MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES. —Attendu que Bartholomé Llado a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être nommé curateur aux héritiers absentsde feue Marie Desmoulets f. c. l. décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

4 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Magdeleine Guesnon, veuve de feu Michaël Bennett, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession du dit Michaël Bennett, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

3 déc MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feue Marguerite Paturel, décédée épouse de Louis Coirard, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix *jours les raisons pour lesquelles le* compte rendu par Pierre Placide Salvant, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point homologué.

Par ordre de la Cour,

3 déc MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Louis Even a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Ls. Choisne, *décédé ab intestat*; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

3 déc Reg. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Nathaniel James Deblois a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'être nommé curateur des héritiers absents de feu Edwerd Deblois, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

3 déc MARTIN BLACHE, rég.

MARCHANDISES DU PAYS.—Propres pour les marchés mexicain—180 balles toile à chemises, grise 6 4, bonne qualité, 14 do. de 2000 yards, 250 do. ¾ et ⅞, 14 do. toile de Russie blanche, ayant droit au drawback, quelques balles de coutil et toile à chemises, en débarquement et à vendre par

1 déc LINCOLN & GREEN.

LEL soussignés offrent à vendre 2000 marmites, de différentes grandeurs, en débarquement du brick Cecilia, de Nantes. P. E. & O. SORBE,

1 déc rue Royale, No. 118.

SOIES à Coudre, assorties en couleurs, pour les Provinces Espagnoles, ayant droit au drawback, à vendre par

1 déc J. MAGER.

VIN de Bordeaux en borriques et en caisses, Gruau Larose, Médoc, Champagne mousseux, Bourgogne, &c. à vendre par

1 déc J. MAGER.

SANGSUES DE CHOIX—*En débarquement* du navire Cécilia, de Nantes, et à vendre à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD.

30 nov Rue de Chartres, No. 89.

VIN de Marseille à vendre, en débarquement du brick Latona. S'adresser à

30 nov J. MAGER.

TRAITES sur New York, Paris et Bordeaux, à vendre par

19 nov QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Chs. Janin vs. Héloïse Guillaume,

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, *j'exposerai en* vente, mercredi, 19 décembre, à quatre heures, au Principal, deux bois de lits, une douzaine de chaises, un canapé, etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 déc L. DAUNOY, marshal.

Jean Pierre Dupré vs. Richard-Carney.

EN vertu d'un *pluries fieri facias* à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente samedi, 15 courant, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, cinq ou six *criques, deux pinces, etc. etc.* saisis dans l'affaire ci dessus.

3 déc L. DAUNOY, marshal.

Beckett & Bull vs. Backer Frelt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente jeudi, 3 janvier 1833, à midi, à la bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot de terre et les bâtisses qui sont dessus, No. 129; le dit lot de terre mesure vingt neuf pieds plus ou *moins à la rue Toulouse, et cent cinquante pieds plus* ou moins de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 nov L. DAUNOY, marshal.

James Duvéne vs. Samuel Richardson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. William Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente mercredi, 12 décembre, à 4 heures de l'après midi, vis à vis le café de Diamond, faubourg Ste. Marie, deux demi tables rondes, un bois de lit, deux tables carrées, un *side-board*, trois cabarets, deux vieilles couvertures, &c. saisis dans l'affaire ci dessus.

30 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitants de la Nouvelle-Orléans vs. C. Nelson et P. C. Miller.

Les mêmes vs. les mêmes.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente *mardi, 11 décembre, à midi, à l'encoignure des* rues de Chartres et St. Louis, un cheval et une charrette, saisis dans les affaires ci dessus.

30 nov L. DAUNOY, marshal.

Harlow et Hallen vs. A. P. Lanaux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 10 décembre, à 4 heures, sur les lieux, *rue* Toulouse No. 115, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 nov L. DAUNOY, marshal.

John Morin vs. D. Parsone.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, le vendredi, 7 décembre à 4 heures, à l'extrémité inférieure de la rue Perdido, divers articles d'ameublement, 1 pirogue, une vieille charrette, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

23 nov L. DAUNOY, marshal.

Spencer vs. S. Bryant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le 15 décembre prochain, à 4 heures, à la ville de Milneboura, un hangard, une cuve, un poêl, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias,* à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, îlet vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, *sur cent-vingt pieds de profondeur.*

Le lot de terre numéro cinq, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

BATAILLON D'ARTILLERIE,

LE Bataillon d'artillerie se réunira dimanche, 9 du *courant, pour célébrer la fête patronale de Ste.* Barbe.

Une salve de 25 coups de canon sera tirée au lever du soleil. Le bataillon prendra les armes à 8 heures précises du matin, armement complet, uniforme d'hiver, avec bouquet, manœuvres et évolutions, les batteries attelées.

Pendant la messe il y aura une quête pour l'hospice des ophelins.

On compte sur le zèle de tous les membres du Bataillon pour rendre autant que possible cette fête brillante par la bonne tenue, l'ordre et l'exactitude.

Par ordre,

4 déc U. DUREL, adj. major.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

Vous monterez à cheval dimanche prochain, 9 du courant, pour l'exercice, et complètement équipés et en *petite tenue d'hiver*, vous vous assemblerez au lieu de coutume, à 8½ heures précises du matin. *Par ordre du capitaine.*

5 déc BARTHET, fourier.

LANCIERS D'ORLEANS,

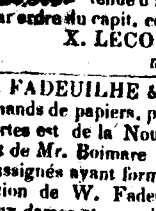

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 9 du courant, à 7½ heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet, tenue d'hiver.

Par ordre du capit. commandant,

X. LECOURT DE BILLOT,

1 déc maréchal-des-logis-chef.

WM. FADEUILHE & CO., Tapissiers et marchands de papiers, peints rue de Chartres No. 137, 3 portes est de la Nouvelle Bourse, ancien établissement de Mr. Boimare libraire.

Les soussignés ayant formé une association, sous la dénomination de W. Fadeuilhe & Co. offrent leurs services aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans ainsi que de ses environs : W. Fadeuilhe, arrivé du nord et a apporté avec lui, les objets suivants dont ils offrent en gros et en détail aux plus juste prix, papiers et bordures très riches, comprenant un assortiment pour tous les goûts ; franges et gallons en soie, ornements dorés de tous les genres, superbes mousselines ainsi que damas en laine pour rideaux.

Etoffe de crin, velours d'Utrecht pour couvrir les sofas et chaises, un très joli assortiment de chaises, en cane, paille de bois et toutes autres marchandises pour ameublement, matelas, lits de plume, oreillers, en grande variété.

W. FADEUILHE,

P. J. SALVETAT.

P. S. Des tapis et rideaux de croisée faits de commande avec promptitude, canapés, chaises &a. faits et réparés. On désirerait un ouvrier tapissier qui connut sa partie.

Une ou deux personnes de couleur qui voudront écharpir de la mousse trouveront ici de l'emploient

29 nov.

VIEUX CUIVRE—Un tonneau de vieux cuivre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

VENTES A L'ENCAN

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivants,

appartenant à la dite succession, savoir :

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat, ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une forge et fonderie ; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent arrimeur, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays; excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardienne, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher; un peu plâtrier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon *drayman*, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou *presse à coton; accoutumé à toute* espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, *drayman*, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans. depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, *leur enfant, âgée d'environ 2 ans.*

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, *très fortement constitué.*

MERRITT, 23 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, *drayman*, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon *drayman*, bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière de préserver et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'attelier); c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, *d'un excellent caractère,* digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une *fonderie, dans les presses à coton* et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excel*lent domestique sous tous les rapports.*

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zélé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie, deux ans dans une presse comme chauffeur; habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palfrenier et bon sujet.

WESTLY BURLEY, 19 ans, excellent drayman et travailleur, a travaillé un an *dans une briqueterie,* bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon cocher et drayman, bon travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMOND, 23 ans, depuis 11 ans dans la ville, bon cocher et drayman, palfrenier et travailleur, bon peintre et blanchisseur, *parlant français et* anglais, il a travaillé quelque temps dans une fonderie.

CLISBY, 22 ans, accoutumé à tous les travaux d'une habitation, a travaillé dans une *presse* et dans une briqueterie, bon drayman et bon sujet.

BAZILE, 24 à 25 ans, depuis 4 ans dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, *travaille* dans une presse et une briqueterie, assez bon drayman.

JOE, 24 ans, bon domestique de maison, cocher, drayman, palfrenier, parlant anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 26 ans, bon cuisinier, il a été employé comme tel pendant 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison, repasseuse &c.

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves ont été choisis dans les cargaisons arrivées ici depuis huit ou dix ans, et afin de n'en avoir que de bons, on n'a rien épargné pour le prix. Ceux qu'on a trouvés indifférents ou manquant d'aptitude ont toujours été *revendus aussitôt* et remplacés par d'autres meilleurs, de manière que ceux qui restent peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques *qu'on puisse trouver* dans cet état ou dans d'autres. Ils sont tous acclimatés et, à quelques exceptions près, qu'on fera connaître au moment de la vente, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions— Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

OU—Aulieu d'un quart payable comptant, *on recevra* des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et n'ayant pas plus de 2 à 4 mois à courir, en ajoutant aux billets à 2 mois l'intérêt à raison de 6 0/0 et aux billets à 4 mois l'intérêt a raison de 8 0/0 par an. 19 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 22 décembre à midi, il sera vendu, à la Bourse, en vertu de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, *la propriété suivante*, appartenant à la succession de feu Jacob Page, savoir: 2 ESCLAVES *de prix :*

SARAH, âgée d'environ 24 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

JUDISH, âgée d'*environ* 10 ans, très-bonne domestique de maison.

Aussi : 2 actions de la banque de Cité. Sur chacune desquelles $30 ont été payées.

Conditions—Les esclaves payables en billets à 4 mois, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de banque payables comptant. 23 nov

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre à midi, à la bourse, la propriété suivante:

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Union, sur lequel se trouvent une petite maison *dans la cour* avec beaucoup d'arbres fruitiers. 27 nov—3,h10.

SALPETRE &c. 100 barillets salpêtre raffiné de 100 livre chaque, 300 sacs do. crue, 100 demi-caisses chocolat, No. 1.; 400 rames papier d'enveloppe ; 20 douz. haches de Faxons ; vin de Catalogne en barriques, St. Lucar, do. en demi barils, vieux Madère, do. Malaga sec, à vendre par

1 déc LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire l'Aimable Marie de Bordeaux ; 93 caisses vin rouge et blanc de Jurançon de 1822 et 1825 5 tables de marbre noir pour tombes.

DUBERTRAND & LEGENDRE,

28 nov No. 61, rue St. Louis.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par

27 nov FOSTER & HUTTON.

LETTRES DE CHANGE SUR FRANCE—A vendre par 25 oct J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, en date du 6 décembre 1832, il sera vendu, lundi 7 janvier prochain, à midi, à la bourse, pour compte de la succession de feu John T. McNeil, *le bail non expiré d'une maison et d'un terrain,* situés à l'encoignure de la rue Franklin et la Promenade Publique, mesurant 88 pieds de face à la rue Franklin, 150 de face à la rue Toulouse, 30 pieds de face à la rue Tremé et 75 pieds de face à la Promenade Publique, mesure française. Le dit bail a été passé entre Francis Herries et John T. McNeil, pour le terme de 5 ans, à partir du 1er. novembre 1830.

Conditions—L'acquéreur devra payer un loyer de $250 le 1er. jour de chaque mois, durant tout le temps du dit bail, et donnera un billet endossé à 90 jours pour le reste. 7 déc

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 8 du courant, à midi, à la bourse, l'esclave Fanny et ses deux enfans:

Fanny, âgée de 30 ans, dans le pays depuis 4 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison. Sokey, sa fille, âgée de 3½ ans. Johny, son fils, âgé de 9 mois. Pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 8 courant, à midi, à la bourse, l'esclave Mary, âgée de 18 ans, depuis plusieurs années dans cette ville, parlant le français et l'anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; pleinement garantie.

Conditions: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés par Wm. Bosswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 8 du courant, à midi, à la bourse, un TERRAIN de valeur, situé dans la rue Villeré, entre Dumaine et St. Philippe, mesurant 66½ pieds à la rue Villeré, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, contigu à la nouvelle bâtisse de M. Courcelle.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 déc.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 8 courant, à midi, à la bourse, un NEGRE, âgé de 22 ans, depuis 4 ans dans le pays, bon palfrenier, bucheron et domestique de maison; une NEGRESSE, âgée d'environ 28 ans, depuis plus d'un an dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison; tous deux garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, portant la date du 30 novembre 1832, il sera procédé, vendredi 14 du courant, à 10 heures du matin, au Bassin Carondelet, à la vente à l'encan de toutes les propriétés meubles appartenant à la succession de feu F. McNeil, décédé ; lesquelles propriétés consistent en environ 312,000 briques, 100,000 pieds pin jaune, bois assortis, tels que chevrons, madriers, planches ; 150 poteaux de cèdre; un lot d'essentes ; 3 pièces pin jaune de 12 pouces d'équarrissage sur 60 pieds de longueur ; 20 belles mules bien domptées et 3 chevaux; 8 charrettes à briques avec leurs harnais ; un lot de planches de chênes , ameublement de maison, *consistant en lits, tables,* bureaux, chaises, pendule, miroirs, vaisselle, ameublement de cuisine, jarres à eau ; une citerne et plusieurs autres articles.

Conditions : moins de $200, comptant ; $200 à moins de 500, soixante jours ; 500 et au dessus, 4 mois, moyennant billet endossé à satisfaction. 3 déc.

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 8 décembre, il sera vendu, à la Bourse, à midi, une maison de valeur et un terrain, situés à l'encoignure des rues de l'Hopital et Bourgogne, le terrain mesure 58 pieds 8 pouces à la première rue, sur 74 pieds 7 et demie à la seconde. Les edifices sont construits depuis moins d'un an, et consiste en une maison formant encoignure, briquetée entre poteaux, couverte en essentes; et une maison dans la rue Bourgogne, construite en briques et couverte en tuiles; ainsi qu'un grand hangard également construit en briques et couvert en tuiles. La cour est pavée avec des briques du nord. Les deux bâtisses ont dix appartements, dont trois à cheminées avec les manteaux en marbre, cuisines, &c. Le tout se louant maintenant, $1000 par an. Il y a une porte-cochère sur la rue Bourgogne, et le hangard peut servir d'écurie ou de remise.

Les banquettes se font par la ville, et seront aux frais de l'acquéreur.

Conditions : 6 et 12 mois de credit, en billets endossés avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub.. aux frais de l'acquéreur. 27 nov.

PAR ISAAC L. M'COY

IL sera vendu mardi 18 décembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de M. Job Wilson, syndic des créanciers de la succession de John Brown aîné, et en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, les propriétés suivantes, consistant en

6 TERRAINS DE VALEUR,

avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues St. Jean, Perdido et St. Pierre, avec les dimensions suivantes:

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues St. Jean et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de face à la dernière.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Jean, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 3, adjoignant par derrière aux Nos. 1 et 2, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est de la même dimension.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 *pouces de profondeur* à la dernière, et joint au No. 4 par derrière.

Lot No. 6, adjoignant le No. 5, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et est borné derrière par le No. 4; le tout d'après le plan exposé à la bourse. Les bâtisses consistent en deux maisons en bois, divisées en huit appartemens, quatre en haut et quatre en bas. Il y a sur les Nos. 1, 2 et 3, des bâtisses en bois dans la cour. Les Nos. 1 et 2 seront vendus ensemble. et les Nos. 3, 4, 5 et 6 le seront séparément.

Aussi: **UN AUTRE LOT DE TERRE,** situé à l'encoignure des rues Bagatelle et Girod, No. 266, dans l'îlet No. 27, faubourg Marigny; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, et 120 pieds de face à la rue Girod.

Conditions—Pour les 6 lots, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le lot du faubourg Marigny sera vendu au comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs 15 nov

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 4 octobre 1832, il sera vendu pour le compte de la succession de feu Louis Jacques Cornu, le samedi, 29 décembre prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, six esclaves, savoir : Charles âgé d'environ 40 ans, Tom, de 30 ans, Claiborne, mulâtre de 24 ans, Billy, de 35 ans, Jacques, de 25 ans, Laize mulatresse, de 25 ans. *Plus :* 3 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 5, 6 et 7, de l'îlet 4, mesurant chacun 52 pied 8 pouces face à la rue Lesseps, sur 115 de profondeur.

CONDITIONS : Les esclaves un quart comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les terrains payables, savoir : l'acquéreur s'obligera à payer, deux billets souscrits par le dit L. J. Cornu à l'ordre de M. Charles Lesseps, chacun de la somme de $493, 33⅓ cents et payables, le premier, le 2 mars 1834, le second, le 2 mars 1845, et le reste le 2 mars 1836, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 nov—10,3ps.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, le lundi 10 du courant, à 10 heures, dans son magasin d'encan, rue St. Louis No. 20. Un assortiment complet, de Chapeaux, Souliers, Bottes et Habillements. Conditions à la vente.

4 déc

SUCCESSION DE VENTURA POY.

LES personnes qui doivent à la succession de Ventura Poy ou qui ont des réclamations à faire sont invitées à s'adresser à M. Joseph Omedas, au coin des rues des Français et des Bons Enfans, faubourg Marigny.

4 déc.—3,2ps